

Commune de
Granges-Paccot

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 31 MAI 2023

PROVISOIRE

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 13.06.2023 / Point de PV no 1.1.3.

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 51 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre la séance à 20.05 heures et, au nom du Conseil communal, souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents à cette Assemblée communale consacrée notamment à la présentation des comptes de résultats et des investissements 2022 de la Commune de Granges-Paccot.

En préambule, M. Schneuwly excuse les absences de Mme Isabelle Chassot, Conseillère aux Etats, de M. Gerhard Andrey, Conseiller national, tous deux retenus par les sessions des Chambres fédérales ainsi que de Mmes Thais et Virginie Khuu, M. et Mme Jean-Jacques Zenger et Patricia Gaillard Zenger, M. Jean-Bernard Michel et M. Jean-Louis Barras, Vice-Syndic, qui a dû s'excuser, étant au chevet de sa maman.

Il salue la présence de Mme Silvia Degex, ancienne Conseillère communale et très active dans le mouvement des Aînés, ainsi que de Mme Christine Schneuwly, ancienne Députée. La presse est représentée ce soir par Mme Cordula Blanc, Freiburger Nachrichten, La Liberté s'étant excusée.

Il souhaite également la bienvenue à la Commission financière (ComFin), au complet.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par un envoi en tous ménages le 8 mai 2023, par affichage au pilier public le même jour, par le Trait d'union no 109 distribué le 11 mai 2023 ainsi que par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg le 12 mai 2023.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022
Le procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot.
2. Comptes 2022
 - 2.1. Présentation générale des comptes de résultats et des investissements 2022
 - 2.2. Rapports de la Commission financière, discussion et votes
3. Investissements 2023
 - 3.1. Crédit d'investissement pour le déplacement des conduites et canalisations sur l'art. 53 RF
 - 3.2. Rapport de la Commission financière
 - 3.3. Discussion et votes
4. Election complémentaire à la commission des naturalisations (art. 43 al. 1 LDCF)
5. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, M. Jean-François Jordan, et pour la travée de droite et la table de la ComFin, Mme Jacqueline Zweilin. En cas de vote à bulletin secret, Mme Bénédicte Laville, Secrétaire communale, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 51 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 3 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 décembre 1981, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 20 décembre 2022 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site internet de la Commune. Ce procès-verbal est approuvé par acclamation avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Bénédicte Laville. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. COMPTES 2022

Au préalable, M. Schneuwly rappelle que pour l'exercice 2022, nous avons non seulement été soumis à la nouvelle norme comptable MCH2, mais également à la nouvelle loi sur les finances communales, laquelle exige notamment l'établissement d'un rapport de gestion par le Conseil communal s'agissant de l'activité de l'année écoulée. Un certain nombre de ces rapports étaient disponibles à l'entrée. M. Schneuwly en fait un condensé avant de céder la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge des finances, pour la présentation des comptes.

Comme les citoyennes et citoyens ont pu le constater, des travaux sont en cours dans la Commune, ce qui entraîne quelques mesures de circulation routière. Ceux-ci sont liés à la mise en séparatif des quartiers situés au Nord-Ouest de l'autoroute, soit le secteur de la Chenevière et de La Faye. Un nouveau collecteur pour l'évacuation des eaux a également été réalisé dans le secteur du Lavapesson. Cette première étape a été favorisée par une construction en cours dans ce quartier.

En 2022, nous avons débattu de la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine, qui entraînait la disparition de notre Corps de sapeurs-pompiers. L'Assemblée communale avait voté, pratiquement à l'unanimité, le rejet de ces modifications statutaires, pour des motifs qui ont été largement exprimés dans la presse, en particulier la non utilisation d'un bâtiment récent et qui aurait été d'une grande utilité, soit pour la Ville de Fribourg, soit pour la commune de Belfaux. Nous avons aussi à disposition un corps de sapeurs-pompiers composés de 47 personnes motivées. Le Conseil communal souhaitait qu'une solution intermédiaire soit trouvée, permettant d'utiliser efficacement les forces et les installations existantes. La discussion n'a toutefois pas été possible. Suite au vote de l'Assemblée communale, la Préfecture nous a demandé si le Conseil communal entendait convoquer une nouvelle Assemblée pour convaincre les citoyennes et citoyens présents de voter « oui », contrairement à la première fois. L'exercice apparaissant complètement inutile, nous y avons renoncé, ce qui amené le Conseil d'Etat à nous forcer à adhérer à cette modification. Cela n'a guère d'importance, dans la mesure où, dès le 1^{er} janvier 2023, la messe était dite. La seule

différence est que plusieurs des 16 pompiers qui s'étaient annoncés pour rejoindre les rangs de Belfaux ont d'ores et déjà quitté ce Corps. C'est un échec, dont il faut prendre acte.

Par ailleurs, nous avons décidé de mettre en zone 30 km/h la Rte du Château et d'y réaliser des aménagements, lesquels seront achevés très prochainement.

Nous avons obtenu en 2022 une recertification du label « Cité de l'énergie » et avons mis à jour le plan d'actions de la Commune en matière d'énergie.

Suite à l'investissement voté pour l'aménagement des trois sentiers piétonniers de Chantemerle, Lavapesson et Firmin Jaquet, les travaux ont été adjugés et seront exécutés durant ces prochains mois.

Au chapitre des travaux figure la TransAgglo. Cette liaison entre Guin et Avry vise à créer un cheminement propre à la mobilité douce, soit aux piétons et aux cyclistes. Une difficulté existe évidemment avec le Pont de Grandfey et sa passerelle, très difficile d'accès pour les cycles et les personnes à mobilité réduite. L'idée définitivement retenue l'année dernière, et qui va se concrétiser dans les mois à venir, est d'aménager des rampes latérales du côté de Granges-Paccot et de Guin, permettant un accès pour les vélos et véhicules pour personnes handicapées. De plus amples informations seront données à ce sujet en temps utile. Ce projet est une mesure visée par les projets d'agglomération et qui bénéficie d'un subventionnement à 100% de l'Agglomération, soutenue également par la Confédération et l'Etat de Fribourg. En revanche, ce sont les communes qui sont maîtres de l'ouvrage pour leur réalisation.

A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les personnes âgées, un sondage a été organisé pour mieux comprendre et orienter les mesures en faveur des Aînés.

Le FC Granges-Paccot a célébré son 50^e anniversaire, tout en disputant les finales pour l'accession en 2^e ligue. Le club a de la suite dans les idées, bien que cela n'ait pas fonctionné l'année dernière. On espère que cette année sera la bonne, puisqu'il occupe sauf erreur encore la tête du classement de son groupe. Bonne chance aux joueurs !

S'agissant des manifestations, un concert a été organisé pour les Aînés, une fête villageoise s'est tenue en septembre et le marché de l'Avent a eu lieu fin novembre.

Nous avons participé à la planification d'un réseau VTT et poursuivi les travaux dans le cadre de la révision du PAL. Il s'agit d'un travail de longue haleine. En effet, si la durée de vie d'un PAL est de 15 ans, on oublie de nous dire qu'il en faut tout autant pour le réviser. Le schéma est donc bien plutôt de trente ans. Heureusement que des modifications partielles peuvent être approuvées dans l'intervalle.

La mise œuvre du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 a été effectuée. M. Schneuwly remercie les personnes qui ont travaillé à cette implémentation, qui s'est avérée loin d'être simple.

Nous avons pu tester l'année dernière les devoirs accompagnés, qui rencontrent un grand succès et s'ajoutent aux services qui sont offerts à nos plus jeunes habitants. Voici dans les grandes lignes les informations données, qui figurent en détail dans le rapport de gestion établi par le Conseil communal. Bien qu'il s'agisse d'une information, M. Schneuwly se tient à disposition pour toute question.

La parole n'étant pas demandée, il cède la parole à M. Chassot, pour la présentation des comptes 2022, arrêtés sur un déficit non négligeable, qui ne porte toutefois pas à conséquence. Nous avons toujours adopté une gestion prudente qui nous permet d'éponger les pertes. Compte tenu des renseignements reçus, nous pouvons espérer que la situation va se redresser dès l'exercice 2023. Ce qui est certain, c'est que nous n'avons aucune mesure qui pourrait toucher les citoyennes et citoyens dans leurs intérêts financiers à proposer ou à décider en l'état. Cela doit simplement nous inviter à conserver ce régime de prudence pour pouvoir assumer des situations tout à fait exceptionnelles auxquelles nous n'avions pas à nous attendre.

M. Schneuwly relève qu'il apparaît à la lecture du compte de résultats que les dépenses dépendant du Conseil communal ont été parfaitement respectées. Au contraire, elles sont la plupart du temps

en-dessous du budget établi. C'est au niveau des recettes des personnes morales que le problème s'est posé.

En préambule, M. Chassot explique qu'il s'agit du premier bouclage selon la norme MCH2, qui a pour principale conséquence l'établissement d'un nouveau plan comptable. Pour cette raison, les comptes 2021 ne sont pas présentés en regard des résultats 2022, n'étant pas comparables. Une autre conséquence de MCH2 est la nouvelle méthode de comptabilisation des amortissements. Auparavant, on distinguait entre les amortissements obligatoires, effectués selon un pourcentage légal sur l'endettement inhérent à l'objet amorti, et les amortissements supplémentaires. Selon MCH2, l'amortissement est calculé selon l'investissement initial. Ainsi, nous avons dû revaloriser à leur coût initial les investissements des vingt dernières années. Le résultat de cette réévaluation a été directement viré aux fonds propres.

Au 31 décembre 2021, les fonds propres s'élevaient à CHF 27 260 314.00, tandis qu'à la clôture au 31 décembre 2022, ils se montaient CHF 49 446 864.00. D'où une différence, après prise en compte de la perte de l'exercice 2022, de CHF 22 186 550.00, ce qui fait très bien sur le papier, mais n'amène toutefois pas de liquidités.

M. Chassot présente un comparatif des charges, des produits et des résultats entre l'effectif des comptes 2021, le budget 2022 et l'effectif 2022. En reprenant le même tableau et en supprimant les amortissements et les prélèvements sur réserves, nous constatons que les charges 2022 sont notablement plus basses qu'en 2021. Les recettes sont également nettement inférieures en 2022. En 2021, le montant des recettes était particulièrement élevé, en raison d'un bénéfice de liquidation. La baisse de 2022 s'explique par une importante baisse des impôts sur les personnes morales. Selon les dernières informations obtenues, il semblerait que ce soit passager. On en saura plus lors de l'établissement du budget 2024.

M. Chassot passe ensuite en revue les recettes et les dépenses. Il énumère sommairement ce qui figure dans les rubriques et ne commente pas à ce stade les éventuels dépassements, ceux-ci étant traités en fin de présentation.

En récapitulation, le compte de résultats est clôturé avec un total de charges de CHF 19 241 676.00, contre CHF 18 243 243.00 de recettes, de sorte qu'il en résulte un déficit de CHF 998 434.00.

M. Chassot présente ensuite les comptes d'investissements 2022, qui atteignent un montant net de CHF 1 448 190.00. La proportion des investissements bruts par rapport aux dépenses totales est de 10.39%, soit une valeur indicative considérée comme moyenne s'agissant de l'effort d'investissement.

Le Conseil communal est tenu de présenter une liste des dépassements qui excèdent la compétence du Conseil communal. Conformément à l'art. 7 al. 1 RFin, le Conseil communal est compétent pour décider d'un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 50% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de CHF 25 000.00.

M. Chassot donne lecture des 31 dépassements répertoriés, dont certains sont infimes. Il poursuit ensuite avec l'état des indicateurs, qui figurent sous lettre H de l'annexe aux comptes, publiée sur le site internet de la Commune et disponible à l'entrée de l'Assemblée.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation détaillée, plus complexe qu'à l'accoutumée, et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Michel Thierrin, Président de la ComFin, pour lecture de son rapport.

Les comptes de résultats et des investissements 2022 ont été vérifiés par PKF Fiduciaire SA à Fribourg, qui a remis et commenté son rapport de révision et sa lettre de recommandations au Conseil communal et à la ComFin. De son côté, la ComFin a examiné les comptes de résultats et des investissements 2022 de la Commune de Granges-Paccot. Plusieurs postes de ces comptes ont fait l'objet de questions, auxquelles le Conseil communal a répondu à l'entière satisfaction de la ComFin. La ComFin relève que l'imposition des personnes morales est soumise à d'importantes fluctuations, situation qui pourrait se prolonger sur plusieurs exercices et sur laquelle la Commune n'a aucune influence. Sur la base de son examen et du rapport de révision de la société PKF

Fiduciaire, la ComFin préavise favorablement les comptes de résultats 2022 se soldant par un excédent de charges de CHF 998 434 ainsi que les comptes des investissements 2022.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin, ainsi que l'ensemble de la Commission financière pour l'important et sérieux travail effectué lors de l'examen des comptes de résultats et des investissements 2022.

Il ouvre la discussion d'abord sur les comptes de résultats. La parole n'étant pas demandée, M. Schneuwly procède au vote, rappelant que le Conseil communal ne peut pas se prononcer sur cet objet.

Les comptes de résultats 2022 sont approuvés à l'unanimité.

M. Schneuwly souligne qu'il y a lieu de penser que la situation qui s'est produite en 2022, imprévue, ne va pas se renouveler. Le budget 2022 avait été établi selon les estimations fournies par le Service cantonal des contributions, qui diffèrent largement du résultat finalement escompté pour l'année écoulée. En effet, les informations parvenues suite à la réorganisation de certaines sociétés laissent apparaître la possibilité d'enregistrer des recettes plus importantes que prévues. La réalité s'est avérée différente. L'année 2022 a été calamiteuse, avec des baisses de rendement significatives. M. Schneuwly rappelle cependant que la cotation de Granges-Paccot est de 67.8%, un escompte de 10% étant accordé, ce qui amène à moins de 0.62 par franc payé à l'Etat. Ce taux, l'un des plus bas, n'est pas modifié. Il est ainsi vrai que nous disposons de certains moyens pour améliorer la situation, ce dont d'autres communes ayant un taux d'imposition plus élevé ne peuvent se prévaloir. Il n'y a donc pas de quoi s'inquiéter, mais simplement rester très vigilants.

M. Schneuwly ouvre ensuite la discussion sur les comptes d'investissements. La parole n'étant pas demandée, M. Schneuwly procède au vote, rappelant que le Conseil communal ne peut pas se prononcer sur cet objet.

Les comptes d'investissements 2022 sont également approuvés à l'unanimité.

M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée. Il remercie également M. Philippe Chassot pour le suivi et Mme Mélanie Chollet Charrière, Administratrice des finances, pour l'excellent travail réalisé, souligné par l'organe de révision.

Le Conseil communal aurait préféré, à l'instar de la plupart des communes du Canton, présenter des comptes favorables. Les temps changent : très souvent, nous avons des comptes favorables et ceux d'autres communes l'étaient moins. Ceci pourra avoir des répercussions sur la péréquation financière, qui dépend du résultat financier. M. Schneuwly reviendra brièvement sur ce sujet dans le cadre d'un autre point de l'ordre du jour.

3. INVESTISSEMENT 2023

3.1. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LE DÉPLACEMENT DES CONDUITES ET CANALISATIONS SUR L'ART. 53 RF

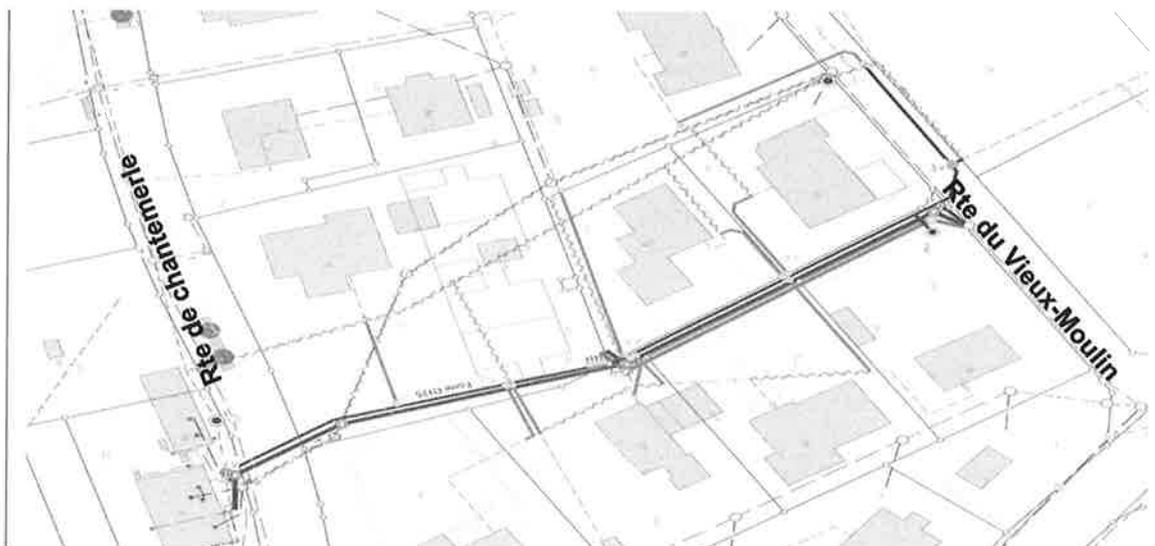
M. Schneuwly cède la parole à M. Frank Kirchner, Conseiller communal en charge des eaux.

Depuis plusieurs années, la Commune s'emploie à mettre en séparatif les collecteurs mixtes, permettant ainsi d'améliorer le fonctionnement de la STEP. Il est prévu de remplacer, dans le même temps, les vieilles conduites en Eternit d'approvisionnement en eau potable par des conduites en fonte.

Actuellement, la partie Nord-Ouest de l'autoroute est en cours de réalisation, soit les secteurs de la Chenevière et de la Faye. Il est prévu d'achever ces travaux d'ici 2024. Les secteurs de la Rte du Coteau, du Vieux-Moulin et du Lavapesson devront également assainis, à l'horizon 2030. Toutefois, en cas de réalisation d'un projet de construction dans ces secteurs dans l'intervalle, il est plus favorable, tant pour le propriétaire que pour la Commune, de procéder aux travaux de mise en séparatif simultanément au projet de construction. En effet, cela évite d'une part de solliciter le propriétaire par la suite et, d'autre part, d'épargner les frais de remise en état.

La mise à l'enquête de la construction de 4 villas sur l'art. 53 RF a mis en évidence le sous-

dimensionnement des collecteurs privés existants et la nécessité de déplacer la conduite communale EP en Eternit, ainsi que le collecteur mixte de la parcelle 469, lesquels traversent cette parcelle. En accord avec le promoteur et la Préfecture, une enquête complémentaire commune pour les canalisations de l'art. 53 RF et les nouvelles conduites communales EP – EU et EC entre la Rte de Chantemerle et la Rte du Vieux-Moulin a été déposée.



La Commune se voit donc dans l'obligation de réaliser une nouvelle sous-étape (LAV2) des travaux d'assainissement du secteur Lavapesson prévus pour 2030. Un mandat en ce sens a été attribué au bureau Ribl SA.

Assainissement Lavapesson – étape 2 – Rte de Chantemerle – Rte du Vieux-Moulin			
Déplacement conduite EP, pose de collecteurs EU et EC			
<i>Travaux</i>	<i>ADL SA</i>		<i>Cne GP</i>
Gros-œuvre	CHF	133'000.00	CHF 125'000.00
Sanitaire	CHF	31'000.00	CHF 55'000.00
Paysagistes	CHF	10'000.00	CHF 10'000.00
Frais secondaires	CHF	40'000.00	CHF 42'000.00
Honoraires	CHF	36'000.00	CHF 39'000.00
Divers et imprévus	CHF	20'000.00	CHF 29'000.00
TOTAL TTC	CHF	270'000.00	CHF 300'000.00

Les frais sont répartis, pratiquement par moitié, entre le promoteur et la Commune.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 300'000.00** pour l'étape 2 de l'assainissement du Lavapesson en lien avec le projet ADL sur l'art. 53 RF. Le financement de cette dépense sera assuré par les taxes de raccordement, par un prélèvement sur les réserves et/ou par un emprunt. Cet investissement est lié à l'obtention du permis de construire par ADL SA. Le cas échéant, il serait reporté à l'horizon 2030 avec la suite des travaux pour le Lavapesson.

M. Schneuwly remercie M. Kirchner et donne la parole au Président de la Commission financière.

M. Thierrin déclare que la Commission financière a pris connaissance du dossier concernant le déplacement des conduites et canalisations sur l'art. 53 RF.

L'investissement est devisé à CHF 570 000.00 dont CHF 300 000.00 à charge de la Commune.

Sur la base de cet examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement de

CHF 300 000.00. Le financement sera assuré par un prélèvement sur les réserves et un emprunt éventuel.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin. Ces travaux sont une anticipation sur la mise en séparatif de l'entier du secteur du Vieux-Moulin, qui passera du système unitaire au séparatif. Ce sont des travaux qui devront de toute manière être faits, s'agissant d'une obligation légale imposée à la Commune. La méthode permet effectivement une économie substantielle pour les deniers communaux. Cela fait partie des travaux qui se termineront, après ceux des secteurs de la Chenevière et de la Faye, par le quartier du Vieux-Moulin, la Rte du Lavapesson et une partie de la Rte du Coteau, qui constituent les derniers tronçons qui ne sont pas encore en séparatif. Le projet de construction constitue ainsi bonne opportunité de passer à cette réalisation. M. Schneuwly ouvre la discussion.

La parole est demandée par M. Didier Limat, qui demande quel matériau sera choisi pour les nouvelles conduites d'eau. M. Kirchner répond qu'il s'agira de conduites en fonte. La parole n'est plus demandée.

Au vote, l'Assemblée accepte ce crédit d'étude à l'unanimité, avec la réserve faite tout à l'heure par M. Kirchner.

4. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE L'ASSOCIATION DES SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANÇAIS

M. Schneuwly cède la parole à M. Yves Litandi, Conseiller communal en charge des écoles.

Lors de l'Assemblée des délégués du 4 mai 2022, des modifications statutaires ont été entérinées suite à la construction du CO de Givisiez. Trois articles sont touchés par la révision :

- Givisiez doit être intégré au comité de direction, étant donné que le nouveau CO sera construit sur son territoire.
- La seconde modification concerne la clé de répartition des frais à charge des communes. Actuellement, ceux-ci sont répartis à raison de 75% selon le chiffre de la dernière population légale et 25% selon l'indice de potentiel fiscal. La proposition est de passer à une pondération de 80% fondée sur la population légale et 20% basée sur l'indice de potentiel fiscal. Il en résulte pour la commune de Granges-Paccot une légère baisse de la contribution à l'association intercommunal.
- Enfin, la limite d'endettement serait augmentée à 125 millions pour permettre la construction du CO à Givisiez et l'assainissement du CO de Marly.

Les modifications proposées permettraient d'avancer dans le cadre de ces projets et sont soumises à l'organe législatif des communes, membres de l'association. M. Litandi propose d'accepter les amendements ainsi présentés.

Mme Martine Cottier a constaté que, dans la presse de demain, il sera annoncé que la modification ne passera pas. C'est une décision qui a été prise cet après-midi.

M. Litandi indique que l'objet doit tout de même être voté.

M. Benjamin Laville demande des précisions à ce sujet.

Mme Cottier présente l'article de La Liberté, qui paraîtra le lendemain, au Conseil communal.

M. Schneuwly donne des explications à ce sujet. L'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français, évidemment, ne comprend pas la Ville de Fribourg, laquelle met à disposition de certaines communes le CO du Belluard et de Jolimont. Les élèves de Granges-Paccot se rendent au Belluard et continueront dans le futur à y aller. On paie aujourd'hui selon un mode de participation pénalisant, dans la mesure où nous utilisons des CO anciens, contrairement aux nouveaux CO beaucoup plus luxueux. C'est un peu choquant de continuer à vivre sous ce régime. Evidemment que, pour Granges-Paccot, une modification du taux est intéressante.

Des modifications de ce type-là nécessitent une double majorité des trois-quarts de la population et des communes. Au niveau de la population, cela fonctionne, car des communes telles que Marly,

Villars-sur-Glâne, Corminboeuf et Granges-Paccot permettent d'atteindre cette majorité. En revanche, il y a toute une série de petites communes qui s'y opposent. Il faut donc voter ces modifications, ne serait-ce que pour donner un signal de la volonté de Granges-Paccot. A l'avenir, si une modification est souhaitée, il faudra rediscuter de ces bases. A défaut, les grandes communes risquent de s'opposer. Ce qui est navrant, c'est que la modification porte sur une différence de 5%. Nous sommes actuellement à 75% population légale, 25% indice de potentiel fiscal. Après moult discussions, nous sommes passés de 75% à 80% pour la population et 20% pour le potentiel fiscal. Si vous avez lu les journaux – pas ceux de demain, même si cela démontre la manière dont les choses se passent – les communes qui ont voté non ont toutes fait un bénéfice de plusieurs centaines de milliers de francs pour ne pas dire davantage, alors que le changement de méthode ne leur coûte que CHF 10 000.00 au maximum.

M. Schneuwly indique par ailleurs que les dispositions relatives à la péréquation financière sont supprimées au sein de l'Agglomération institutionnelle, dans le but d'appliquer justement la population légale comme seul critère. Nous verrons les difficultés auxquelles nous serons confrontés lorsqu'il sera annoncé que le critère péréquation financière tombe et que seule la population légale fait foi, à l'exception des transports publics, pour lesquels il est tenu compte avant tout de la qualité de la desserte, étant rappelé qu'à partir de fin août, la ligne 9 sera desservie toutes les quinze minutes, au lieu de trente minutes actuellement.

M. Schneuwly souligne que, bien qu'il s'agisse d'un vote inutile, à l'instar de la modification des statuts de l'ARS, il convient de marquer le pas et de réfléchir à la situation. Il suffit que des communes prétendument riches, et tel n'est plus le cas de Granges-Paccot au vu des comptes présentés ce soir, paient des montants qui sont trop importants. Aujourd'hui, le budget de l'Agglomération et les tâches d'Agglomération qui servent à l'ensemble des communes périphériques et enflent d'année en année sont supportés par 9-10 communes.

Partant, M. Schneuwly propose de voter sur cet objet, même s'il faudra remettre l'ouvrage sur le métier. Personne ne s'opposant à cette manière de procéder, l'Assemblée communale vote.

La modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français est acceptée à une très large majorité, moins deux abstentions.

5. ELECTION COMPLÉMENTAIRE À LA COMMISSION DES NATURALISATIONS (ART. 43 AL. 1 LDCF)

M. Schneuwly cède la parole à Mme Barbara Green-Studer, Conseillère communale en charge des naturalisations pour la présentation des candidats, suite au retrait de M. Philippe Chassot, Conseiller communal.

Mme Green-Studer annonce que deux candidats se sont annoncés pour succéder à celui-ci. Elle les présente par ordre alphabétique.

M. Firmin Frossard a grandi en Valais. Après un apprentissage de mécanicien d'automobile, il a complètement changé d'orientation et obtenu un brevet fédéral de Garde-Frontière. Après deux années passées à Genève, M. Frossard est rentré en Valais pour y effectuer l'école de police à Savatan avant de travailler durant cinq ans pour la Police Municipale du Val de Bagnes. Fatigué par un rythme de vie et des horaires décalés, il a ensuite exercé la profession d'huissier auprès de l'Office des poursuites de Martigny durant 7 ans. C'est à ce moment-là qu'il a rencontré sa future épouse, qu'il a suivie à Granges-Paccot en 2017. En 2020, il a obtenu son brevet fédéral d'officier de l'état civil et occupe actuellement le poste de Chef de secteur de l'autorité de surveillance auprès du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC.

Mme Green-Studer précise qu'à la demande du Conseil communal, une attestation a été délivrée par la Cheffe de service adjointe du SAINEC, confirmant que les tâches à relever au sein de la Commission des naturalisations de Granges-Paccot ne présente aucune incompatibilité ou conflit d'intérêts avec sa fonction au sein du service.

Mme Green-Studer demande à M. Frossard de se lever et de dire quelques mots à l'Assemblée communale.

M. Frossard prend la parole et salue l'Assemblée. Il ne connaît pas grand monde dans la salle, si ce n'est son voisin et M. Neuhaus, Conseiller communal, avec lequel il a joué au football à Granges-Paccot. C'est avec plaisir qu'il présente sa candidature à la Commission des naturalisations. Comme il l'a décrit, c'est son intérêt pour la population et sa volonté de se mettre au service de la Commune qui l'a accueilli qui l'a conduit à déposer son dossier. Il souhaite œuvrer pour le bien commun et offrir quelque chose à la société.

Mme Green-Studer remercie M. Frossard et poursuit avec la présentation de M. Elmin Music.

M. Elmin Music 20 ans. Né à Fribourg, ses parents sont originaires de Bosnie et il vit à Granges-Paccot depuis 2018. Actuellement, il termine son stage à la Préfecture de la Sarine en attendant d'intégrer en septembre prochain la Haute école de gestion de Fribourg. Parallèlement à son stage pré-HEG, il exerce depuis un peu plus d'une année la fonction d'agent de sécurité chez Protect'Service SA à Marly.

M. Music s'est porté candidat aux élections fédérales 2023 pour le parti du Centre (ex-PDC) et est fier de représenter la commune de Granges-Paccot aux côtés de Madame la Conseillère aux États Isabelle Chassot. De plus, il est membre du comité de la section du Centre de Sarine-Campagne et des Jeunes du Centre du canton de Fribourg.

M. Music a décidé de présenter sa candidature car il a un intérêt marqué pour la chose publique. En outre, une partie des membres de sa famille a dû effectuer les démarches en vue de la naturalisation. Il pense ainsi pouvoir apporter son bagage, ainsi qu'un esprit jeune à la Commission des naturalisations.

Étant une personne ambitieuse et ayant l'envie de s'impliquer dans la vie communale, faire partie de cette commission permettrait à M. Music de faire un premier pas pour d'éventuelles autres ambitions communales voire politiques.

Mme Green-Studer demande à M. Frossard de se lever et de dire quelques mots à l'Assemblée communale.

M. Music salue l'Assemblée. Il dit qu'il est rare que des jeunes se proposent pour intégrer des commissions communales et assure de sa motivation.

M. Schneuwly fait distribuer les bulletins de vote. Les scrutateurs et Mme Laville procéderont au dépouillement. Dans l'intervalle, M. Schneuwly passe au chiffre 6 de l'ordre du jour.

Les résultats sont annoncés. 49 votes ont été exprimés, de sorte que la majorité absolue est de 25 voix. Partant, est élu M. Frossard avec 29 voix. M. Music a obtenu 17 voix. L'Assemblée applaudit M. Frossard. M. Schneuwly remercie M. Music de s'être présenté, ainsi que de son intérêt pour cette commission.

6. INFORMATION SUR LE PROJET DE REQUALIFICATION ET D'ASSAINISSEMENT

M. Barras est très investi dans ce projet de requalification et d'assainissement de la Rte de Chantemerle Inférieure. Dans la mesure où il est dans l'incapacité de le présenter ce soir, M. Schneuwly le remplacera pour donner des informations à ce sujet, en complément des plans affichés à l'arrière de la salle.

Ce projet a été intégré dans le projet d'agglomération de 4^e génération. Il fait partie des projets qui bénéficient d'un co-financement de la Confédération, de sorte que nous percevons 50% de financement via l'Agglo et 14% supplémentaires du Canton. Ceci est lié au fait qu'il y a eu une augmentation de trafic sur la Rte de Chantemerle à la suite de la mise en service du pont de la Poya. La dépense sera donc financée à hauteur de 64% par des fonds externes. M. Schneuwly souligne qu'il est important de le relever car cette route a besoin, de toute façon, d'une rénovation, laquelle coûterait infiniment plus cher que le solde de 36% qui sera à charge de la Commune.

M. Schneuwly passe à la présentation des éléments essentiels de cette requalification. Le but n'est évidemment pas de faire une route privilégiée par rapport à d'autres routes communales, mais de

la requalifier afin d'améliorer la sécurité, essentiellement pour les piétons, d'une part, et les cyclistes, d'autre part. En revanche, il n'y a aucune interdiction ou restriction de la circulation différente de celles adoptées aujourd'hui. La route est limitée à 30 km/h et est interdite aux poids lourds, ce qui n'est toutefois pas toujours respecté. Ces mesures seront maintenues. Pour le reste, le gabarit de la chaussée ne va pas être modifié. En d'autres termes, les bus pourront toujours se croiser. Il y a des changements qui vont intervenir mais qui ne feront que remplacer ou améliorer les aménagements existants.

Concrètement, la portion de la Rte de Chantemerle visée par la requalification se situe entre la Rte de Morat et le giratoire Artol Fuchs. Sur ce tronçon, les aménagements seront faits par surélévation, laquelle sera cependant moins marquée qu'un gendarme couché. Le revêtement sera visible, ce qui permettra aux automobilistes de mieux percevoir qu'ils entrent dans un secteur protégé. L'autre amélioration concerne les rétrécissements de chaussée. Actuellement, ils sont faits en dur et doivent être évités par tout le monde, y compris par les cyclistes. Dans le projet futur, les rétrécissements seront maintenus et aménagés sur le plan paysager. Ils ne seront pas plus importants, mais divisés en deux. D'un côté, les voitures pourront passer et, de l'autre, les cyclistes circuleront. Cette solution est plus avantageuse pour les cyclistes, qui ne seront plus obligés de faire le même trajet que les véhicules.

Le carrefour de Chavully sera supprimé et remplacé par un système de priorité de droite, avec également des aménagements paysagers. Cela facilitera beaucoup la circulation en particulier des bus. Aujourd'hui, le passage est en effet extrêmement étroit.

Une autre amélioration notable est le cheminement piétonnier depuis la Rte des Grives en direction de la Rte de Chantemerle, qui sera supprimé dans son état actuel, très pentu et peu confortable, et remplacé par un cheminement en longueur. Celui-ci ira rejoindre l'extrémité ouest du passage piétons qui emmènera les enfants directement à l'école de Chavully, respectivement leur permettra de poursuivre leur chemin en direction l'école de Chantemerle.

La Confédération exige que des éléments paysagers soient intégrés aux mesures dites de mobilité. C'est pour cette raison que les rétrécissements de chaussée seront arborisés et que les abords des entrées, de même que le secteur de l'école, seront aménagés en conséquence. Un passage piétons devrait être marqué devant l'école de Chantemerle. Il faut savoir qu'en principe, il n'y a pas de passage piétons dans les zones 30 km/h. Des dérogations peuvent cependant être obtenues. Mais évidemment, si une zone de rencontre est réalisée dans le secteur de Chantemerle, il n'y aura pas de passage piétons, ceux-ci ayant une priorité absolue.

Enfin, des mesures seront prises pour réaménager la Pl. de Chantemerle. Cette place se prête bien pour certaines fêtes, mais elle constitue un îlot de chaleur. Partant, elle va être agrémentée de végétation. Des bancs et des gradins y seront installés pour rendre plus attractive cette réalisation.

Au niveau procédure, le dossier en est au stade de l'examen préalable et les services de l'État sont appelés à émettre leurs préavis. A part quelques éléments de détail, le projet a été bien accueilli et le Conseil communal sera en mesure de présenter des chiffres précis à l'Assemblée d'automne.

Voici à ce stade l'information qui peut être donnée à ce sujet. M. Schneuwly se tient à disposition pour toute question.

M. Kevin Sahli demande si le rond-point de Chavully sera supprimé.

M. Schneuwly confirme que tel est le cas et se réfère à l'exemple du passage du Cardinal, qui fonctionne selon le même schéma, suite à la suppression du rond-point. Un aménagement paysager a été réalisé. La ligne 5 du trafic d'agglomération y circule désormais au lieu de continuer par l'Av. du Midi et les bus circulent mieux dans l'ensemble.

M. Bruno Egger indique que les poids lourds sont interdits et demande ce qu'il en est des tracteurs. Il n'a rien contre les agriculteurs, bien au contraire, mais simplement il y a des périodes où c'est une autoroute à tracteurs.

M. Schneuwly dit que cette question a été réglée lors de la mise en place de l'interdiction. Les véhicules agricoles ne sont pas considérés comme des poids lourds, nonobstant la taille parfois

impressionnante de ces engins. Mais la question se posera. En général, ils sont assez respectueux du 30 km/h, ce qui reste le but visé. Les aménagements tels qu'ils sont prévus inciteront davantage à respecter la limitation de vitesse.

M. Egger espère que tel sera le cas, car des enfants cheminent sur le trottoir et ces tracteurs ne sont pas de petits engins et il ne sait pas s'ils voient réellement ce qui se passe.

M. Schneuwly précise qu'il y a une obligation de maintenir une largeur de 3.80 m pour permettre le passage des véhicules agricoles à la hauteur des rétrécissements de la chaussée.

M. Laville demande si les deux axes routiers seront entravés par des travaux en parallèle, les travaux de mise en séparatif étant en cours.

M. Schneuwly répond qu'il s'agit d'une mesure figurant au projet d'agglomération de 4^e génération, qui doit être réalisée entre 2024 et 2028. Évidemment, on évitera de bloquer les deux axes en même temps. La procédure suit son cours avec l'enquête préalable. Une mise à l'enquête sera faite et des oppositions pourront être formées. On va attendre que les travaux qui perturbent la circulation soient achevés. On va aussi faire des efforts sur la Rte de la Chenevière pour améliorer la sécurité des piétons et cyclistes. Les travaux de mise en séparatif seront l'occasion de poser un revêtement phono-absorbant et les rétrécissements vont être réduits, afin de faciliter le passage des cyclistes. De cette manière, l'équilibre entre les deux routes parallèles sera maintenu. M. Schneuwly rappelle que plusieurs mesures d'autres communes ont pour effet de déverser le surplus de circulation sur le territoire communal et qu'il convient de s'en défendre.

M. François Maridor saisit l'occasion de demander si le Service de la mobilité, qui a exigé que l'on enlève tous les passages piétons, prévoit d'améliorer l'information des automobilistes pour les routes où la vitesse de circulation est limitée par rapport à la traversée des piétons. Il fait une comparaison avec ce qui se pratique à Berne, par exemple à Köniz, les piétons traversent en zone 30 km/h et les automobilistes sont très attentifs à leur passage. Il est plus difficile de traverser la Rte de Chantemerle ou de la Chenevière, bien que cela ne soit pas insurmontable. Il se pose la question de savoir si une campagne d'information et de prévention est prévue où les piétons seraient mieux considérés.

M. Schneuwly indique que les zones 30 km/h sont prescrites par le droit fédéral. Des dérogations sont toutefois possibles s'agissant du marquage des passages piétons. La zone 30 km/h, contrairement à la zone de rencontre, crée une simple priorité. Pour bénéficier de la priorité, il faut marquer son intention de traverser et les automobilistes doivent ralentir. Les campagnes sont renouvelées à chaque rentrée des classes. M. Schneuwly fera toutefois la remarque à M. Grégoire Cantin, Chef du Service de la Mobilité, domicilié à Granges-Paccot.

7. DIVERS

Mme Laurence Pellaux dit que les corbeaux donnent un spectacle désolant à cause des poubelles publiques ouvertes, notamment à Chavully.

M. Schneuwly répond que la question sera étudiée.

Mme Martine Cottier revient sur son intervention lors de l'Assemblée communale du 30 mai 2022 au sujet du centre sportif de Chantemerle. Elle avait demandé quand la rénovation des vestiaires, qui deviennent vétustes, serait enfin entreprise. Le FC Granges-Paccot va à nouveau disputer les finales de promotion et elle leur souhaite beaucoup de succès. Mme Cottier aimerait savoir si, enfin, ces vestiaires peuvent être agrandis, ce d'autant plus qu'il y a désormais des équipes de filles qui jouent dans notre club.

M. Schneuwly rappelle qu'un crédit de CHF 370 000.00 a été voté, lequel était inférieur de 100% au besoin nécessaire aux travaux. Cette différence était liée notamment aux exigences du Service de l'énergie. Nous avons profité du 50^e anniversaire pour remettre en état l'aspect extérieur du bâtiment. Pour le reste, un bureau d'architectes a été mandaté afin de faire une estimation des coûts nécessaires à la mise en place de deux vestiaires supplémentaires. De deux choses l'une : soit l'architecte trouve en moyen de respecter le crédit tel qu'il a été voté, ou bien il arrive à la

conclusion qu'un montant sensiblement plus important est nécessaire, auquel cas il reviendra de soumettre à nouveau l'objet à l'Assemblée communale. Cela sera fait à l'horizon 2024. Au vu de la situation actuelle et de la mauvaise surprise des comptes 2022, des réflexions doivent être menées pour résoudre cette question.

Mme Marianne Rege a trois questions. Elle demande s'il est possible d'installer plus de bancs dans le village pour les promeneurs, en particulier des personnes âgées, notamment à l'ombre, afin qu'ils puissent se reposer.

M. Schneuwly dit que cette question a notamment été soulevée au sein de la Commission des Aînés. Le Conseil communal, conscient du besoin, va s'occuper de cette question et des endroits vont être définis.

Mme Rege dit que, sur le site internet de la Commune, elle trouve certes quelques informations au sujet du groupement des Aînés de Mme Degex, mais qu'il n'y a pas de page dédiée aux personnes âgées en particulier. Elle souhaite qu'un onglet du site internet soit dédié au Seniors, avec une personne de contact.

M. Schneuwly répond que cela est prévu dans le cadre des travaux dans la commission mise en place suite à l'entrée en vigueur de la loi Senior+. Des mesures seront mises en place. Mme Barbara Green-Studer, Conseillère communale, est à disposition dans l'intervalle en cas de question.

Mme Rege relève qu'elle a eu de la peine à trouver son contact sur le site internet.

M. Schneuwly indique qu'il est possible de téléphoner, en cas de besoin, à l'Administration communale pour se renseigner.

Mme Rege dit que cela problématique, notamment durant le week-end.

M. Schneuwly indique que des mesures seront prises en ce sens.

En feuilletant le Trait d'Union, Mme Rege est tombée sur la p. 30 consacrée au point de rencontre d'urgence PRU. Elle trouve qu'il est perdu au milieu du bulletin communal et qu'on tombe dessus par hasard. Elle pense qu'il faut le placer à un endroit plus visible.

M. Schneuwly relève que l'information occupe l'intégralité de la page 30. Il explique que cela concerne des situations de catastrophes naturelles ou de conflit, auxquels cas d'autres moyens de communication seront mis en place.

Mme Rege propose de déplacer la page en face des contacts utiles.

M. Schneuwly en prend note, étant précisé qu'il s'agit d'une institution nouvelle.

Mme Aude Vuilloud demande des renseignements complémentaires au sujet de la Rte du Château. Elle a vu un avis sur la porte de son immeuble indiquant qu'un tapis de goudron phono-absorbant sera installé dans le courant du mois de juin. Elle n'a pas eu d'informations s'agissant de la mise à l'enquête. Elle souhaite également savoir quelles mesures de mobilité douce seront mises en place, notamment s'il y aura des adaptations du point de vue des horaires de bus. Il y a des déplacements de bus lors des matchs du HC Fribourg-Gottéron. Les bus circulent entre 5.00 heures du matin et 23.00 heures, presque minuit. Mme Vuilloud comprend qu'il faille assurer l'accès au Cimetière et au P+R entre 6.00 et 20.00 heures, mais au-delà, elle ne comprend pas pourquoi les habitants de la Rte du Château doivent subir la circulation des bus sous leurs fenêtres.

M. Schneuwly explique que le tracé initial de la ligne a été rétabli.

Mme Vuilloud considère que le temps a passé et qu'il a été constaté que la desserte pouvait être assurée sans ce passage. Si l'arrêt est rétabli pour le Cimetière et le P+R, cela peut se faire uniquement pour les horaires de bureaux.

M. Schneuwly déclare que cette question ne relève pas de la compétence communale. Il s'agit d'une décision qui a été prise par l'Agglo et qui est définitive.

Mme Vuilloud dit que la discussion peut avoir lieu lors de la mise à l'enquête, car des enfants circulent dans cette rue.

M. Schneuwly prend note de la suggestion. Il peut assurer Mme Vuilloud du fait que le trafic urbain de l'agglomération est une chose réfléchie et des pesées d'intérêts sont effectuées, y compris pour cette situation de fait. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une route en impasse qui est moins encombrée par les activités commerciales que le giratoire de la Rte des Grives, complètement saturé.

Mme Vuilloud indique que l'activité commerciale est une chose, mais la sécurité en est une autre. Quand les bus circulent à 50 km/h c'est extrêmement dangereux pour les piétons, comme c'est une route en arc-de-cercle. Mme Vuilloud demande quand la limitation à 30 km/h sera mise en place et quelles mesures vont être prises.

M. Schneuwly indique que la mise à 30 km/h sera concomitante à la mise en place du revêtement. Il regrette que M. Barras ne soit pas là, celui-ci étant en charge du dossier. Pour le reste, M. Schneuwly prend note de la question, à laquelle il sera répondu plus précisément.

M. Charles Liaudat demande pourquoi les transports publics ne peuvent pas aller jusqu'aux Portes-de-Fribourg. Si on va au stade, il faut passer par la gare, ce qui prend $\frac{3}{4}$ d'heures, alors que le bus 9 allait jusqu'aux Portes-de-Fribourg. Cela constitue une grande perte de temps et il faudrait faire quelque chose pour cette ligne 9. Péroilles est beaucoup mieux desservi.

M. Schneuwly explique que la ligne 9 va jusqu'au théâtre des Osses. Une nouvelle ligne va être mise en service, mais ne peut toutefois pas donner de date exacte. Il faut savoir qu'on est passé, pour le trafic d'agglomération, de 20 millions à 32 millions de budget. Des voix s'élèvent pour indiquer que cela coûte trop cher.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly remercie ses collègues du Conseil communal, les employé.es communaux, ainsi que les personnes engagées au service de la Commune pour les nombreux services rendus au fil des mois. Il remercie les participant.es de leur présence et leur souhaite d'ores et déjà de belles vacances d'été. M. Schneuwly clôt la séance à 22.00 heures et invite les participant.es à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Bénédicte Laville



Le Syndic



René Schneuwly